

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
4 AVRIL 2016

Le Conseil Communautaire s'est réuni le lundi 4 avril 2016 à 18h30 à Bromont-Lamothe, Salle des fêtes, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Date de convocation : 29/03/2016
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 20

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, Anthony LEROY, COURTADON Geneviève, Gérard GUILLOT (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, CERCY Jean-Paul, Françoise KLOSTER, CAILLOUX Luc, DO COUTO Séverine (Chapdes-Beaufort), SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), GALICHET Julien (Montfermy), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, BOURGAILH Mathias (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane (St Jacques d'Ambur), Janette GIRAUD-VIALETTE (Saint-Pierre-le-Chastel)

Excusés : Gilles SERVIERE (Pouvoir à Julien GALICHET), GOY Jean-Paul

Secrétaire de Séance : Jean-Claude GRANGE

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 07 mars 2016 est validé à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

Afin d'assurer le remplacement de notre agent comptable/ressources humaines, compte tenu de charge importante du poste, vu la fiche de poste et le développement des missions et suite au lancement d'une procédure de recrutement, le Président propose la création d'un poste d'attaché principal – 2ème classe, à compter du 09/07/2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ENTERINE** la création d'un poste d'attaché principal de 2^{ème} classe à compter du 09/07/2016.
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches pour la bonne mise en œuvre de ce poste et du recrutement.

REGIME INDEMNITAIRE 2016

Afin de reprendre l'agent en poste à la Mairie de Pontgibaud au sein des effectifs de la Communauté de Communes dans les mêmes conditions dans le cadre de la prise de compétence lecture publique et d'assurer le remplacement de l'agent comptable dans les mêmes conditions, le Président propose d'instituer les bases d'indemnités suivantes pour l'année 2016 :

Prime	Catégorie d'agent	Montant de référence	Coefficient	Crédit global annuel 2016
IAT	Adjoint du patrimoine	449.28	2.10	943.48
IFTS	Rédacteur principal	857.83	2,73	2350.45

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ENTERINE** les propositions d'ouverture de crédits présentés ci-dessous
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches pour l'attribution de ces primes.

FINANCES

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le 1^{er} vice-président présente les comptes administratifs du budget principal de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans et de ses budgets annexes pour l'exercice 2015 :

- **COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET PRINCIPAL CCPSV »**

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
INVESTISSEMENT	-282 914,27 €	191 317,74 €	-91 596,53 €
FONCTIONNEMENT	510 493,17 €	47 989,06 €	558 482,23 €
TOTAL	227 578,90 €	239 306,80 €	466 885,70 €

- **COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISE »**

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
INVESTISSEMENT	-125 988,36 €	40 349,04 €	-85 639,32 €
FONCTIONNEMENT	-13 099,25 €	4 112,24 €	-8 987,01 €
TOTAL	-139 087,61 €	44 461,28 €	-94 626,33 €

- **COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET ANNEXE ZAC BROMONT-LAMOTHE »**

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
INVESTISSEMENT	-2 610,64 €	-1 407,15 €	-4 017,79 €
FONCTIONNEMENT	8 727,94 €	-44 590,14 €	-35 862,20 €
TOTAL	6 117,30 €	-45 997,29 €	-39 879,99 €

- **COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET ANNEXE SPANC »**

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	-7 442,21 €	-3 672,47 €	-11 114,68 €
TOTAL	-7 442,21 €	-3 672,47 €	-11 114,68 €

- **COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE »**

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
INVESTISSEMENT	0,00 €	-16 873,44 €	-16 873,44 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	-16 873,44 €	-16 873,44 €

Le Président ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, concernant le budget principal et les budgets annexes de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Président indique à l'assemblée que pour l'exercice 2015, tel qu'il est déterminé au Compte Administratif qui vient d'être adopté, ainsi qu'au Compte de Gestion, il apparaît :

- **AFFECTATION DES RESULTATS « BUDGET PRINCIPAL CCPSV »**

Le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 558 492.23 euros** et un **déficit d'investissement de 91 596,23 euros**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

1. de reprendre en investissement un déficit de **91 596.53 euros**, compte 001 au budget primitif 2016,
2. d'affecter un montant de **91 596.53 euros** au compte 1068 en recette dans la section d'investissement correspondant au déficit de la section d'investissement
3. de reprendre en fonctionnement un excédent de **466 885,70 euros**, compte 002 au budget primitif 2016,

- **AFFECTATION DES RESULTATS « BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISE »**

Le compte administratif fait apparaître un **déficit d'investissement de 85 639.32 euros** et un **déficit de fonctionnement de 8 987.01 €**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

1. de reprendre en investissement un déficit de **85 639.32** euros, compte 001 au budget primitif 2016,
2. de reprendre en fonctionnement un déficit de **8987.01** euros, compte 002 au budget primitif 2016,

• **AFFECTATION DES RESULTATS « BUDGET ANNEXE ZAC DE BROMONT-LAMOTHE»**

Le compte administratif fait apparaître un **déficit d'investissement de 4 017.79 euros et un déficit de fonctionnement de 35 862.20 euros.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

1. de reprendre en investissement un déficit de **4 017.79** euros, compte 001 au budget primitif 2016,
2. de reprendre en fonctionnement un déficit de **35 862.20** euros, compte 002 au budget primitif 2016,

• **AFFECTATION DES RESULTATS « BUDGET ANNEXE SPANC»**

Le compte administratif fait apparaître un **déficit de fonctionnement de 11 114,68 euros.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

1. de reprendre en fonctionnement un déficit de **11 114.68** euros, compte 002 au budget primitif 2016,

• **AFFECTATION DES RESULTATS « BUDGET MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE»**

Le compte administratif fait apparaître un **déficit d'investissement de 16 873.44 euros.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

1. de reprendre en investissement un déficit de **16 873.44** euros, compte 002 au budget primitif 2016,

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

VU le Code Général des Impôts,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'état N°1259 FPU,
OUI l'exposé de Monsieur le Président,
CONSIDERANT le produit nécessaire à l'équilibre du budget primitif de 2016,
CONSIDERANT qu'il n'est pas nécessaire d'appliquer une revalorisation des taux de l'exercice 2016,

Produit de Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti

Taux N-1	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux de référence	Taux voté	Produit correspondant
29.03	2 602 000	29.03	29.03	755 361 €

Produit de la Cotisation Foncière des Entreprises :

Coefficient de variation proportionnelle			Bases d'imposition prévisionnelles	Taux voté	Produit correspondant
403 614/403 614	1	TH	4 018 000	9.69	389 344
		FB	4 288 000	0.442	18 953
		FNB	183 800	7.31	13 436
				Produit attendu TH /TF/ TFNB	421 733 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le taux de taxe d'Habitation (TH) : **9,69 %**
- **APPROUVE** le taux de taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : **0,442 %**
- **APPROUVE** le taux de taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : **7,31 %**
- **APPROUVE** le taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **29,03 %**

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal et de budgets annexes (ZAC de Bromont-Lamothe, Service Public d'Assainissement Non Collectif, Immobilier d'entreprise, Maison de Santé Pluriprofessionnelle) pour l'exercice 2016, préparé en commission des finances et transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2016.

Il est à noter qu'il n'est pas prévu d'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ADOPTE :

- le **budget primitif 2016 de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans**, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, **le budget principal et les quatre budgets annexes** (ZAC de Bromont-Lamothe, Service Public d'Assainissement Non Collectif, Immobilier d'entreprise, Maison de Santé Pluriprofessionnelle).

Le Président est mandaté pour engager les procédures administratives.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION AUX COMMUNES 2016

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies du Code général des Impôts prévoyant le versement, par les Communautés de Communes à Fiscalité Professionnelle unique (FPU), à leurs communes membres, d'une attribution de compensation,

Compte tenu des transferts de compétences à la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans,

Il est proposé la répartition de l'attribution de compensation 2016 comme ci-dessous :

Communes	Compensation annuelle reversée aux communes en 2016
BROMONT-LAMOTHE	329 335.48 €
CHAPDES-BEAUFORT	20 037.49 €
LA GOUTELLE	70 026.79 €
MONTFERMY	103 317.00 €
PONTGIBAUD	129914.45 €
SAINT-JACQUES D'AMBUR	33 677.18 €
SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	20 514.99 €
TOTAL	706 823.38 €

Il est précisé qu'un réajustement de ces montants sera effectué sur le dernier trimestre 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** les montants de l'attribution de compensation fixés ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à verser mensuellement aux communes l'attribution de compensation et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le versement.

INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante. Il convient de prendre une délibération lui attribuant une indemnité de conseil pour assurer les prestations de conseil et d'assistance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2016 soit un montant total de 527,61 €, cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mesdames BOINO et PEREIRA, au prorata de leurs jours de service respectifs.

SUBVENTION TOURISTIQUE AUX COMMUNES DE LA CCPSV

Le bureau communautaire propose le renouvellement de la subvention touristique aux communes pour 2016. La Communauté de Communes verse une subvention de 80 % des dépenses justifiées par factures aux 7 communes de l'intercommunalité pour la réalisation d'aménagements à caractère touristiques sur leur commune (subvention d'investissement), dans la limite de 4000 € par communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ENTERINE cette proposition.

ADHESION 2016 AUX ORGANISMES DE SOUTIEN AUX INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

Il est proposé l'adhésion de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans aux organismes suivants :

- **Plateforme Riom Combrailles Initiatives** – Accompagnement porteurs de projets – Financement des initiatives privées
Cotisations : 200 €
- **ADCF – Assemblée des Communautés de France**
Cotisation : 448,77€ (0,105 €/hab - 4274 habitants – Source INSEE Recensement population 2011)

- **CAUE**- Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement
Cotisation : 700 €

- **La PLATEFORME 21**, Association au service des acteurs professionnels et institutionnels du Massif central, outil d'animation, d'échange et de mutualisation des informations et pratiques autour du développement durable.
Cotisation : 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ENTERINE ces propositions.

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

ACHAT DE LA MEDIATHEQUE DE PONTGIBAUD ET DES TERRAINS ATTENANTS

Le conseil communautaire a acté l'acquisition foncière de la médiathèque de Pontgibaud afin d'y aménager la Maison de Santé pluriprofessionnelle, pour la somme de 170 000 € TTC, par délibération du 10 décembre 2015.

Me DRIJARD a été mandaté pour réaliser cette transaction et demande de modifier la délibération pour apporter les précisions suivantes :

- Pour 169 999,00 € TTC sont vendus :
 - o Le bâtiment médiathèque (Lot 1), partie de la parcelle cadastrée A 831
 - o 6 centiares de la parcelle cadastrée A 633 (surface actuelle : 14 ares 72 centiares)
- Pour 1,00 € TTC sont vendus :
 - o 4 ares 52 centiares de la parcelle A 833 (surface actuelle : 7 ares)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ENTERINE les modifications présentées ci-dessus.